

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Élection sénatoriale du 25 mars

CANDIDAT RÉPUBLICAIN RADICAL

A. DELPORT

CONSEILLER GÉNÉRAL

DU CANTON DE CAHORS (SUD)

## Le projet de M. Caillaux

S'il est un regret que doivent causer les conditions tout à fait anormales dans lesquelles se poursuivent les travaux parlementaires, et notamment la discussion du budget, c'est celui de voir indéfiniment ajourner l'examen des réformes les plus urgentes, de celles-là même auxquelles s'intéresse le plus le suffrage universel. Ainsi en est-il de la réforme de l'impôt. Depuis combien de temps est-elle à l'ordre du jour ! Non sans opportunité, le ministre des finances vient de nous le rappeler, en préparant un projet des plus intéressants sur cette réforme si importante.

Ce projet, que nous voudrions voir prochainement discuter, a pour point de départ la remise aux communes d'un certain nombre d'impôts réels, et la suppression de la contribution personnelle mobilière et de la contribution des portes et fenêtres.

La contribution personnelle et mobilière et celle des portes et fenêtres ne peuvent plus subsister : ces contingents ne correspondent plus à la réalité des faits. Des différences existent suivant les localités, les régions. A Paris, c'est un véritable impôt sur les loyers ; dans les campagnes, c'est comme un impôt sur les revenus.

Par quoi les remplacer ? Par quel procédé compenser la perte que subiraient le Trésor, les départements et les communes — 166 millions pour le Trésor et 104 millions pour les départements et les communes — par la disparition des centimes additionnels perçus sur ces deux contributions ?

M. Caillaux, dans son projet, compense la perte subie par un impôt personnel sur le revenu, et le ministre s'est demandé comment il établirait cet impôt sur le revenu.

L'idée qui avait prévalu, dans la commission extraparlementaire de 1895, sous le ministère de M. Cochery, était l'impôt sur les revenus. On divisait les impôts en un faisceau. (Revenus du capital, mixtes, du travail, rente, valeurs étrangères.)

Or, la plupart des revenus sont impossibles à connaître autrement qu'en bloc ; il est donc indispensable d'en venir à l'impôt personnel global sur le revenu.

Trois questions se posent alors : l'assiette, le tarif et les centimes additionnels.

Pour l'assiette de l'impôt, il y a trois systèmes : on peut asséoir un impôt direct :

- 1° Sur la déclaration du contribuable ;
- 2° Sur la taxation d'office ;
- 3° Sur les signes extérieurs.

La déclaration (Système Doumer) offre de nombreux inconvénients : elle est impossible pour la majorité des contribuables. En Allemagne, les contribuables ruraux ne font pas de déclaration. Un fermier, par exemple,

calcule l'ensemble de son gain sur la période de son fermage et non sur l'année.

Il faut reconnaître en outre que le Français qui doit payer ses impôts est rebelle à toute inquisition : il paye, pourvu qu'on ne l'ennuie pas.

Pourtant, s'il faut renoncer à la déclaration obligatoire, il est possible de l'employer facultativement.

La taxation, par les agents du Trésor, serait plus admissible, à la condition aussi de ne pas être absolue.

Restent les signes extérieurs : là, il faut choisir, et comme on prend plus habituellement ceux qui sont les plus apparents, on ne taxe pas le revenu réel.

M. Caillaux a eu l'idée de fonder les trois systèmes, de les marier.

L'impôt est établi par les agents de l'administration, des contrôleurs des contributions directes, receveurs de l'enregistrement et percepteurs. Tous ces fonctionnaires ont des notions assez exactes sur la fortune et les revenus des contribuables, surtout dans les campagnes ; c'est en somme le système de la taxation d'office.

Mais dans les villes, ce système aurait ses inconvénients. Les mêmes agents seront alors autorisés à établir des tarifs de proportion entre les revenus et les loyers.

Le ministre des finances a pensé que, pour sauvegarder les intérêts du Trésor en cas d'insuffisance de renseignements, il faudrait établir une limite de proportion minima entre le loyer et le revenu pour toute la France — cinq ou six fois le revenu.

Si le contribuable trouve qu'il est trop taxé, il réclamera et se servira de la déclaration facultative qui lui permettra de prouver devant le Conseil de préfecture quel est exactement son revenu, déclaration qui se fait devant un tribunal administratif, tenu secret.

Pour la question du tarif, il y a également trois systèmes :

- 1° La proportionnalité ;
- 2° La progression ;
- 3° La dégression.

La proportionnalité ne répond pas à l'idée de compensation, pour les petits contribuables, avec le poids des impôts indirects.

La progression paraît dangereuse. Au contraire la dégression est très acceptable suivant les localités.

Reste la grosse difficulté des centimes additionnels.

M. Doumer les laissait subsister sur un impôt fictif — mauvais impôt pour l'Etat, et partant pour les départements et pour les communes. D'autres proposaient de créer, dans les communes, des impôts sur les loyers — système également défectueux.

M. Caillaux, cherchant la solution la plus sage à la fois et la plus simple, s'inspirant d'ailleurs des lois de son éminent collègue allemand Miquel, abandonne aux communes une partie des ressources prélevées par l'Etat, l'intégralité de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties, une légère partie des patentes et de l'impôt sur les propriétés bâties — ces dernières pour les communes urbaines principalement.

Les campagnes recevant beaucoup plus

on leur imposera un dégrèvement sur la terre dans les communes rurales.

Au total, pour compléter ces explications techniques, nous ajouterons que le projet de M. Caillaux, par la suppression de la contribution personnelle mobilière et de la contribution des portes et fenêtres, entraîne pour le Trésor une perte de 166 millions, ce qui détermine pour les départements et les communes une perte de 105 millions par la disparition des centimes additionnels.

Le projet fait remise aux départements et aux communes du principal de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties — soit 104 millions — plus, d'une fraction de l'impôt foncier sur les propriétés bâties et les patentes, soit environ 40 millions.

Il s'agit donc de trouver 310 millions de ressources nouvelles : nous venons d'expliquer par quel procédé financier, ne comportant ni vexation ni inquisition, le ministre des finances propose de créer ces ressources, en allégeant à la fois le budget des communes et les contribuables les plus dignes d'intérêt, c'est-à-dire les moins fortunés.

C. R.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 Mars 1900

M. Leygues, ministre des beaux-arts dépose une demande de crédit de 220.000 francs pour l'installation provisoire de la Comédie Française à l'Odéon. Le projet est renvoyé à la commission du budget.

On reprend la suite de la discussion de la loi des finances.

On pense en terminer jeudi avec le budget.

## Sénat

Séance du 13 mars

On continue la discussion de la proposition de M. Combes sur les sanctions de l'enseignement secondaire, la suppression du baccalauréat et la proposition Rambaud.

Aucune décision importante n'est prise et la suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

## Au Transvaal

Il est difficile de se débrouiller dans les nouvelles qui nous arrivent depuis deux ou trois jours du théâtre de la guerre.

D'après les dépêches anglaises, les Boers auraient concentré leurs forces sur le Modder-River qu'ils estimaient être le point d'attaque choisi par leurs adversaires. Ils auraient une douzaine de mille hommes avec dix-huit canons sur une série de kopjes commandant la route directe de Bloemfontein. La présence d'une pareille force sur le flanc gauche de l'armée anglaise, au moment où elle débouchera à l'angle du triangle formé par les deux routes aboutissant à Bloemfontein pourrait bien lui ménager quelque surprise.

On sait que les Présidents des deux Républiques Sud-Africaines ont fait au gouvernement Anglais des propositions de paix.

Le gouvernement de la Reine a répondu en déclarant que l'Angleterre ne consent pas à l'indépendance des Boers.

C'est la continuation de la guerre. Les Anglais pourraient regretter plus tard l'insouciance de leur réponse.

## QUESTION AGRICOLE

La discussion du budget de l'agriculture à la Chambre des députés, a attiré de nouveau l'attention du monde agricole sur le danger que présente l'exode vers les villes de nos populations rurales.

La presse s'en émeut, à juste titre ; et la question est trop importante pour que nous ne joignons pas notre voix à celle de nos confrères qui essaient d'enrayer le développement de ce mal dont se meurt notre agriculture.

Il est bon, il est nécessaire d'exhorter nos braves paysans à ne pas « lâcher la proie pour l'ombre » ; de les mettre en garde contre les appâts trompeurs des grands centres et de raviver dans leur cœur l'amour de la terre qui nous nourrit.

Beaucoup d'entre eux, découragés par la crise qui depuis quelques années tourmente notre pays, désertent leur clocher, espérant trouver à la ville une situation plus rémunératrice. Ils vont, pour employer une expression familière au monde du théâtre « faire queue » à la porte de nos grandes administrations ; ils se morfondent des mois, des années à attendre un emploi difficile à obtenir et qu'ils croient, a tort, préférable à celui qu'ils ont abandonné. Quand ils sont arrivés, à force de temps et de patience, à conquérir le poste convoité, ils s'aperçoivent alors de leur erreur ; ils voudraient retourner en arrière ; mais, pris dans l'engrenage, il leur est rarement possible de se dégager. Ils ont compris que ce n'est que grâce à des prodiges inouïs d'économie et d'intelligence, que les petits employés d'administration peuvent arriver à vivre, dans nos villes, avec des appointements variant entre 100 (quelquefois moins) et 150 francs par mois.

Il est bon de le répéter à nos cultivateurs, et, nous sommes certains qu'ils ne quitteraient plus désormais leurs champs et leurs cabanes s'ils savaient encore combien sont après les débuts, terribles les luttes à soutenir, les déboires à supporter dans ces emplois dont les titulaires ne sont même pas à l'abri des morsures du besoin.

D'autres, moins rares qu'on ne le croit, — ils se trouvent surtout parmi les fils de nos gros fermiers, qui ont été au collège chercher un commencement d'instruction — désertent le village, parce qu'ils pensent que travailler la terre est indigne d'un être intelligent et instruit. C'est là un préjugé qu'on ne saurait combattre avec trop d'énergie et de ténacité. Il nous fait penser à celui dont étaient victimes les nobles du moyen-âge qui s'enorgueillissaient de leur ignorance et considéraient comme étant de condition inférieure, les maîtres de la littérature et de l'art français.

Sur ce point on est revenu, aujourd'hui, à des idées plus justes ; on préfère, d'ordinaire, Victor Hugo à un prévôt d'escrime et Pasteur à un lutteur forain... Grâce, en effet, au développement de l'instruction, les préjugés disparaissent et nous avons la certitude que bientôt on arrivera à trouver la culture de la terre aussi noble que celle des arts et des sciences.

Au surplus, l'agriculture n'est-elle pas une science ? Ne faut-il pas une instruction sérieuse et une intelligence à la fois vive et prudente pour appliquer, par exemple, les méthodes nouvelles à la culture de nos champs ? Sont-ce des êtres sans valeur ceux qui, grâce à des selections judicieuses, à des rapprochements ingénieux, perfectionnent les races de nos animaux domestiques, développent la saveur de nos fruits, ajoutent à l'éclat de nos fleurs ?

De plus, le développement de cette science est d'une nécessité, d'une moralité incontestable. L'agriculture étant indispensable à la vie des peuples est une condition sine qua non de la moralisation de l'humanité.

Nous avons la conviction profonde que le fleau que nous venons de dénoncer aura bientôt une fin ; nos agriculteurs, en effet, comprendront que c'est chez eux qu'ils doivent chercher le bonheur, parce que c'est là qu'il se trouve. Ils comprendront que les emplois dans l'administration, tout en étant aussi peu rémunérateurs que le travail des champs, enlèvent encore à leurs titulaires la jouissance de la liberté.

Le paysan, lui, jouit pleinement de ce bien. Il peut, quand il lui plaît, exprimer sa pensée, critiquer ou approuver à sa guise les actes du Pouvoir ; il est le maître, l'employé n'est que le serviteur. — Cette faculté de pouvoir,

quand on veut et sans risquer son pain et celui de ses enfants, dire ses sentiments, ses aspirations et ses rêves; être réellement et non plus fictivement un homme libre, n'est-ce pas là un bien qu'il est imprudent d'abandonner?

N'est-il pas doux, ensuite, d'être à l'abri des bourrasques et des ouragans politiques, non moins fréquents et plus difficiles à prévoir que les tempêtes de la nature? et la paix de la campagne, cette paix si favorable à l'écllosion et au développement du rêve, n'est-elle pas préférable au tumulte assourdissant des villes, à ce tapage infernal qui couvre de sa voix puissante les plaintes des désespérés? Que nos agriculteurs réfléchissent donc avant d'abandonner la ferme; qu'ils écoutent les conseils de la presse agricole ou de ceux d'entre eux que l'expérience a assagis; ils se reprendront alors à aimer les travaux champêtres; en assurant le progrès de l'agriculture, ils contribueront au bonheur de l'humanité et l'Homme plus heureux, deviendra meilleur.

A. F.

## INFORMATIONS

### Finances

Un mouvement va avoir lieu dans le personnel des percepteurs de Paris. On sait qu'un poste est vacant dans ce personnel par la nomination récente de M. Bonfanti comme trésorier général de la Corse. Un second siège devient vacant par suite de la nomination du titulaire actuel comme entreposeur des tabacs, en remplacement de M. Langlois, admis à la retraite. Les deux sièges ainsi libres de percepteurs de Paris sont attribués, l'un à M. Bonnefoy-Sibour, ancien préfet de Lot et Garonne, l'autre à M. Génie, ancien préfet d'Alger, ancien directeur du cabinet de M. Bourgeois, actuellement percepteur à Bordeaux.

### Un maire suspendu

Le préfet de l'Ardèche vient de suspendre un maire, M. Duclos-Monteil, pour avoir rappelé que « le marquis de Galliffet a été officier d'ordonnance de Napoléon III et qu'il était du nombre des serviteurs zélés de l'Empire ».

### A l'Exposition

Il se confirme que le shah de Perse viendra, dans les premiers jours du mois de juin, visiter l'Exposition. Avant de venir à Paris, le shah s'arrêtera à Pétersbourg et Berlin. Il se rendra plus tard à Londres, Vienne et Constantinople.

### Le commerce de la France

Les importations se sont élevées, du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février, à 689,030,000 fr. et les exportations à 545,544 000 fr.

### La guerre avec la France

On télégraphie de Londres à la Patrie :

Le Daily Mail publie ce matin un long article déclarant que l'Angleterre doit, malgré tout, envisager la possibilité d'une guerre avec la France et prendre ses précautions. L'article réclame une grande armée mobile beaucoup plus forte en cavalerie que maintenant.

### M. Boulanger

M. Boulanger, premier président de la Cour des comptes, se démet décidément de ses importantes fonctions. Il devient président du conseil de la compagnie des omnibus de Paris.

### En Algérie

Le gouverneur général de l'Algérie doit se rendre sou- peu à Paris. Au mois de mai, il fera une grande tournée dans le département de Constantine, qu'il n'a pas encore visité.

### Mort du père Didon

Mardi, le fougueux prédicateur dominicain, le père Didon, venant de Bordeaux et se rendant à Rome, est mort presque subitement à Toulouse, où il s'était arrêté au couvent de son ordre.

Le père Didon est mort à midi et demi d'une embolie au cœur.

### A Carmaux

Le sang a coulé à Carmaux. Comment le fait s'est-il passé? Chaque journal le raconte suivant l'intérêt du parti auquel il appartient et il est assez difficile de se faire une idée exacte de la situation. On ne peut que déplorer ces tristes incidents qui compromettent la cause des ouvriers.

Plus de cent gendarmes occupent actuellement Carmaux, Saint-Benoît, Blaye, Ro-

sières. Des patrouilles à cheval circulent dans les rues. Cent quatre-vingts gendarmes sont arrivés d'Albi depuis hier soir, prêts à toutes éventualités.

Des dispositions ont été prises à la gare d'Albi pour qu'un bataillon d'infanterie puisse être sur l'heure transporté à Carmaux.

## CHRONIQUE LOCALE

### Avis

Le gouvernement britannique qui, par application de l'article 8 de la convention télégraphique de St-Petersbourg, avait suspendu à Aden, aussi bien qu'au cap de Bonne-Espérance, la transmission de tous les télégrammes en langage convenu à destination ou en provenance de l'Afrique orientale, vient, sous certaines réserves, de revenir sur sa décision pour plusieurs pays.

Le langage convenu sera de nouveau admis dans les relations avec Zanzibar, les Seychelles, Maurice, Madagascar, l'Afrique orientale allemande, l'Afrique orientale britannique, Mozambique et Lauro-Marquès à la condition que les télégrammes soient rédigés au moyen du code ABC (4<sup>e</sup> édition) rédigé en anglais et le code AZ rédigé en français.

Mais il est à remarquer que la censure s'exercera à Aden sur ces télégrammes qui ne devront par suite être acceptés qu'aux risques des expéditeurs.

Ces mesures ne seront pour le moment applicable qu'à la voie d'Aden.

## CAHORS

### Meâ Culpâ

Monsieur Girma est un grand homme. Il est toujours de bonne foi. Monsieur Girma n'a pas de bile. Il n'a contre moi aucune rancune. Il a établi clair comme le jour :

Que mes articles contre Monsieur Relhié étaient grossiers et infâmes ;

Qu'étant étranger au département, je n'avais pas le droit d'avoir une opinion ;

Que je n'étais pas le premier à me « payer sa tête » ;

Que j'avais tort de blaguer ses pauvres palmes ;

Que je manquais de finesse dans mes attaques ;

Qu'il ne fallait pas demander des roses aux orties (pas plus, peut-être, que d'intelligence à M. Girma) ;

Il a établi — ou on a établi pour lui — tout cela dans un article de vingt lignes plein de talent.

Monsieur Girma est trop fort ! Aussi comme Krüger à Salisbury, nous lui apportons des propositions de paix et pour lui prouver que nous n'avons, pas plus que lui (!), la moindre rancune, nous prions, aussitôt qu'il sera nommé, M. Delport de faire les démarches nécessaires pour transformer les palmes académiques, réellement indignes de lui, en rosette d'Officier de l'Instruction publique.

Pour peu que Monsieur Girma y tienne, nous prions aussi, le même sénateur de le faire nommer chevalier du Mérite agricole (services exceptionnels : hybride américain le Gambetta).

Soyons généreux : nous proposerons même au comité « dit de concentration » si dédaigné par M. Girma, une souscription pour lui offrir une médaille commémorative de son succès électoral de mai 1896. (53<sup>e</sup> sur 54 candidats).

## L'ÉLECTION SÉNATORIALE

On nous écrit de Lacapelle-Marival :

Je viens vous fournir des renseignements précis et exacts sur le vote des délégués à l'élection du Sénat, dans le canton de Lacapelle-Marival.

Certaines feuilles de la région insinuent que le pointage que vous avez fait est purement fantaisiste, je suis loin d'être de leur avis.

Le calcul ci-dessous donne encore une fois une preuve certaine ou tout au moins une idée approximative de la conduite politique des délégués de l'arrondissement de Figeac.

Pour aujourd'hui, parlons seulement du canton de Lacapelle-Marival, un de ces deu-

seuls cantons où M. Vival, lors de la dernière élection législative, a été en minorité.

La situation paraît avoir changé; le nombre des délégués favorables à la candidature Delport l'emportera sûrement sur le nombre des délégués favorables à la candidature Relhié.

Voici du reste le résultat commune par communes :

Lacapelle-Marival, St-Maurice, Thémis, Thémisettes, Ruyres : 9 délégués, tous hostiles à la candidature Delport

Le Bourg : 2 délégués douteux.

Albiac, Anglars, Aynac, Le Bouyssou, Cardaillac, Espeyroux, Issendolus, Labathude, Leyme, Molières, Rudelle, St-Bressou St-Colombe : 20 délégués, tous favorables à la candidature Delport.

Et en ajoutant les trois délégués de droit, tout dévoués aux amis de M. Delport, l'on a en fin de compte :

Favorables.....	23
Hostiles.....	9
Douteux.....	2

### Une lettre de M. le D<sup>r</sup> Cassaignes

Nous recevons de M. le D<sup>r</sup> Cassaignes la lettre suivante

Nous insérerons samedi la réponse de notre spirituel collaborateur Anatole.

Monsieur le Directeur,

Je vous fais toutes mes excuses pour le retard forcé que je mets à répondre à votre numéro du 8 mars dernier : on vient à l'instant de me le mettre sous les yeux. Vous auriez pu me l'envoyer sans reproche, car j'étais à mille lieues de penser que votre journal pût, en ce moment, publier contre moi un article quelconque, tant que je ne suis pas candidat.

Votre Anatole fait quelques inexactitudes que je dois d'abord relever : Il me paraît plus au courant des luttes électorales qui ont eu lieu dans mon canton, et que j'ai pour ma part oubliées, que de ce qui se passe au Conseil général : Vous qui assistiez aux séances et qui en avez même publié le compte-rendu officiel, savez que mon vœu sur la suppression du baccalauréat, loin d'être rejeté, a été adopté à l'unanimité après quelques mots d'approbation de MM. de Verninac et Vival.

Une autre inexactitude est de prétendre que j'aie une seule fois dans ma vie soutenu les candidatures de MM. de Valon, Murat, Dufour. La vérité m'oblige à dire que je n'ai jamais voté pour eux ; mais, puisque l'occasion s'en présente, je tiens à déclarer que j'ai la plus haute estime, le plus profond respect pour ces hommes qui sont restés fidèles à leur passé, à leurs opinions, à leurs idées, et cela aux heures où la fortune s'en éloignait et s'en éloigne le plus.

La chose est assez rare pour mériter qu'on s'incline, n'en déplaise à tous les Anatoles présents et futurs.

Et maintenant, puisque j'ai répondu, je crois, à ce qu'il y a dans le boniment qu'on me prête, j'ai bien envie de profiter de l'occasion pour en faire un à mon tour.

Etre inséré dans vos colonnes est un plaisir pas banal, quoi qu'il puisse s'en suivre.

Vous le savez comme moi, nos lycées, nos collèges, sont peuplés surtout de boursiers que j'y voudrais plus nombreux encore, si possible.

Le point sur lequel j'appelle votre attention, c'est sur le moyen de les y faire entrer.

Aujourd'hui on fait passer des examens aux enfants qui aspirent aux bourses et sur le tas on trie ceux que la faveur appelle à bénéficier de l'Instruction donnée par l'Etat.

C'est, dit-on, un moyen de gouvernement. On veut récompenser des services passés...

J'estime qu'il vaudrait mieux faire un placement de père de famille et songer à l'avenir. Je voudrais que dans chaque canton les instituteurs dussent choisir les élèves les plus intelligents, les plus instruits, qui seraient envoyés au chef-lieu du département et concourraient tous entr'eux pour obtenir les bourses que les finances de l'Etat ou du département, permettraient de leur attribuer.

Les premiers, les plus, seraient placés dans les établissements d'Instruction secondaire ou spéciale.

Il en serait de même pour ceux-ci.

Tous les lycées, tous les collèges d'une même académie feraient concourir leurs meilleurs élèves pour les bourses, qui donneraient accès dans les établissements d'enseignement supérieur, facultés de droit, de médecine, de lettres, de science, écoles supérieures du commerce, de l'industrie, des arts.

Et l'on extrairait ainsi des bas-fonds du peuple une élite intellectuelle qui rendrait bientôt à la France le premier rang parmi les nations.

Il y a plus de trésors de sciences ignorés, de talents, de génies peut-être, perdus, chez les fils des miséreux, chez les enfants trouvés eux-mêmes, que de pépites d'or au Tonkin ou dans tout notre empire colonial.

Mais il faudrait que la faveur fut absente, bannie, proscrire de ces concours et que ce ne fût pas le parent de la cuisinière du cousin du député, qui eût toujours la meilleure place.

Mon projet aurait deux résultats : le premier d'augmenter dans des proportions indéterminées le capital intellectuel de la France ;

le second, d'aider à nous guérir d'une plaie sociale qui devient endémique, le favoritisme.

Puisque Anatole sait le latin, il doit se rappeler les beaux vers du vieux poète que je traduis imparfaitement :

« Dieu fit l'homme et voulut qu'il se tint debout, portât la tête droite et regardât en haut ».

Au train où vont les choses, au milieu de la cohue des quémandeurs et des solliciteurs, nous sommes plus près de l'attitude des peuples d'Orient, qui vivent devant leurs idoles ou leurs maîtres, prosternés, agenouillés, la face contre terre, et ce n'est plus le visage qui regarde les cieux.

Remerciez pour moi, Monsieur le Directeur, votre ami Anatole, et croyez-moi votre bien dévoué.

D<sup>r</sup> CASSAIGNES.

### Au 131<sup>e</sup> territorial

M. Imbert, lieutenant territorial au régiment d'infanterie de Cahors, est porté sur la liste des lieutenants inscrits pour le grade de capitaine.

### Au 7<sup>e</sup>

M. Souques, sergent au 7<sup>e</sup> d'infanterie, est admis, avec le n<sup>o</sup> 77 sur 250, à l'école d'infanterie de Saint-Maixent. Félicitations.

### Patronage de jeunes filles

Dimanche prochain 18 mars, Monsieur le D<sup>r</sup> P. Valat, ex-interne des hôpitaux de Paris, médecin auxiliaire à l'Ecole normale d'institutrices, fera au Patronage de jeunes filles ouvert dans cet établissement, une causerie sur le sujet suivant :

L'hygiène du corset — Ses méfaits

N. B. On commencera à 5 heures précises.

### Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 15 ET 18 MARS 1900

Allégo Militaire	Ertl.
L'Ambassadrice (Ouverture)	Auber.
Rosée du Matin (Valse)	Fahrbach.
Fervaa (Fantaisie)	V. d'Indy.
Coucou et Cricri (Polka)	Herzog.

De 3 h. à 4 h. (Allées Fénélon)

### ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 13 au 15 mars 1900

#### Naissances

Linas, Maurice, à Lacapelle.

#### Décès

Moussié, Jean, cloutier, 42 ans, rue Nationale, 53.

Estradié, Marie-Anne, veuve Cocula, 81 ans, s. p. à l'hospice.

Monville, Etienne, cordonnier, 55 ans, célibataire, rue Nationale 6

## Arrondissement de Cahors

**MONTCUQ.** — *Nécrologie.* — Il vient de s'éteindre parmi nous une figure des plus sympathiques, qui par sa situation particulière de travail occupait une place considérable dans le public Montcuquois.

Gustave Ayot, entrepreneur du courrier de Cahors à Lauzerte, et propriétaire du service quotidien des diligences de Montcuq à Cahors, vient de succomber à la terrible maladie qui le minait depuis quelques années. Il est mort le 12 du courant et ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui 14, au milieu d'une rare et imposante affluence de parents et d'amis. Le deuil était conduit par ses deux frères.

Né à Cahors, établi à Montcuq depuis treize ans environ, il quitte ce monde âgé de 34 ans à peine, laissant un fils de onze ans.

Puisse les innombrables démonstrations d'un regret bien mérité, que lui a témoigné au dernier moment, la population entière, être pour sa veuve éplorée et toute sa famille un adoucissement à leur vive et profonde douleur !

**CASTELNAU.** — *Foire.* — Notre foire n'a pas été aussi belle que la précédente, néanmoins les divers foirails étaient assez bien approvisionnés. Il manquait quelques marchands étalagistes.

Une hausse sensible s'est produite sur les bestiaux.

Voici quelques cours pratiqués : Bœufs et vaches d'attelage de 350 à 800 fr. Veaux, 0,60 ; moutons gras, 0,65.

Porcs gras, de 48 à 50 fr.

Volaille : Poules, dindons et canards, de 0,50 à 0,60 le demi kilo.

Poulets, de 2,50 à 3,50.

1 apins, de 1 à 2 fr. ; œufs, 0,50 la douzaine.

Halle aux grains : Blé 11 fr. Maïs 8 fr. Pommes de terre 4 fr. Avoine 7 fr. le tout les 4/5.

Arrondissement de Gourdon

**GOURDON.** — Tribunal correctionnel. — Audience du 12 mars. — Lenommé François Doumerc, cultivateur à Uzech-les-Ouilles, est opposant à un jugement de défaut du 16 octobre dernier, qui l'avait condamné à 50 fr. d'amende et aux frais pour enlèvement de bornes.

Le tribunal a maintenu le premier jugement, mais a fait à Doumerc l'application de la loi Bérenger.

Le nommé Elie Vedeau, âgé de 31 ans, cordonnier, domicilié à Souillac, inculpé de soustraction frauduleuse d'une somme d'argent au préjudice du sieur Lajugie, facteur rural à Souillac, a été condamné à cinq jours de prison et aux frais, avec application de la loi Bérenger.

L'enquête sur l'affaire de l'épouse Cabrié, de Gourdon, inculpée d'infanticide, suit son cours. Nous donnerons sous peu des détails sur cette triste affaire.

**LABASTIDE-MURAT.** — Après deux jours d'un vent du midi qui soufflait en tempête, il a plu toute la nuit de dimanche et lundi, jour de foire, aussi cette foire a-t-elle été excessivement mauvaise. Les marchands n'ont pas pu s'y rendre et les vendeurs ont laissé leurs bêtes à l'écurie. Sans les éleveurs de la localité et les plus rapprochés, les divers foirails auraient été déserts. Il s'est opéré quelques transactions aux prix des cours des autres foires. Le blé de 10 à 11 fr. L'avoine 6 fr. le maïs 7 fr. Les œufs la douzaine, 0,60. La volaille 0,50 la livre.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets de famille, à prix réduits, de ou pour Paris à l'occasion des vacances de Pâques.

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration Supérieure la proposition d'émettre, du 7 au 16 avril prochain, des billets d'aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 125 kilomètres au moins et réciproquement aux conditions suivantes.

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtenant en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux : l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

Durée de validité d'un mois, non compris le jour du départ, sans que cette durée puisse dépasser le 16 mai.

Fêtes de Paques à Madrid

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 4 au 14 Avril 1900, au départ des gares de Paris, Orléans, la Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets d'aller et retour de 1<sup>re</sup> classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets sont valables pendant 20 jours, à partir du jour du départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

BULLETIN FINANCIER

La réponse des primes de la liquidation de quinzaine s'est effectuée presque sans débat. Les cours sont sans changement notable, les affaires étant encore peu animées. Une reprise est pourtant possible, cela dépendra des reports dont le taux sera fixé demain.

Le 3 0/0 revient à 102,05 ; le 3 1/2 0/0 à 103 et l'Amortissable à 100,05. La Banque de France se traite à 4220. Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 569 dernier cours. Le Crédit Foncier en hausse de 9 fr. clôture à 739 ; Le Crédit Lyonnais ferme à 1134 et la Société Générale à 617. Parmi nos chemins le Lyon clôture à 1875 le Nord à 2258 et l'Orléans à 1770. Le Suez à 3520 a reculé de 10 fr. Nous retrouvons l'Extérieure à 71,50 ; l'Italien à 94,15 au lieu de 94,25 ; le Portugais reste à 24,10 ; le Russe 3 0/0 1891 à 88,25 n'a pas varié ; le Turc D est encore en baisse à 23,65 ; la Banque Ottomane recule à 574. Les actions de Joltaia Ricka sont en hausse à 130.

Bibliographie

La librairie GARNIER frères a publié dernièrement un livre dont l'éloge n'est plus à faire malgré sa récente apparition. Nous voulons parler de la **Danse**. Le succès le plus mérité a, en effet, accueilli cet ouvrage de haut intérêt, traitant d'un art dont tous les peuples furent épris, qui touche plus particulièrement encore aux instincts de notre race et qui vibre en sons si joyeux aux accents entraînants de notre poésie nationale.

Cela est si vrai que tout ce que Paris, la France — nous pourrions dire tout ce que le monde compte de lettrés, d'artistes — s'est empressé d'orner de ce joli volume sa bibliothèque ou la table de son salon.

Mais les sacrifices que la maison GARNIER s'était imposés pour éditer ce livre avec tout le luxe qu'il comportait, en mettaient forcément le prix trop élevé pour être à portée de la plus grande partie du public.

Donc, comment mettre la **Danse** à même d'être acquise par les bourses les plus modestes ? Le problème fut vite résolu par M. GARNIER, soucieux de garder à leur librairie sa réputation populaire : la publication de la **Danse** en livraison à 0,50 fut aussitôt décidée. Et c'est ce que nous avons la chance de pouvoir annoncer aujourd'hui à nos lecteurs.

Les premières séries nous montreront les danses anciennes, et d'abord celles de la Chine où nous assisterons, avec notes musicales et superbes dessins à l'appui, au spectacle le plus étrange et le plus instructif qui se puisse imaginer touchant l'art de la chorégraphie chez un peuple qui fut jadis à la tête de la civilisation.

Ainsi que nous l'avons dit, chaque livraison, ornée de dessins, de gravures hors texte et en couleurs et de notes musicales est mise en vente au prix de 0,50.

MANUEL DU JOURNAL DES DEMOISELLES

9<sup>e</sup> édition, considérablement augmentée

Méthodes pour les principaux travaux de dames : Impressions sur étoffes. — Marques du linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapissieriez. — Tricot. — Crochet. — Filet. — Dentelles — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des renseignements très détaillés sur la manière de peindre sur toile gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la peinture au vernis Martin, l'Enluminure, la photominiature, etc.

Orné de 500 figures et vignettes

Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. ; franco, 3 fr. 75 ; Cart. : Paris, 4 fr. ; franco, 4 fr. 75. Envoyer un mandat de poste à M. F. Thiéry, 14, rue Drouot.

PRIME MUSICALE

Par suite d'une convention très avantageuse, la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de **dix morceaux pour piano** écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique. Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oïdium** ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthracnose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**

**A CAHORS** s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

DERNIERE LOCALE

Tribunal correctionnel

Audience du 15 mars

2 délits de pêche punis de 30 fr. d'amende chacun.

**Outrages envers un notaire.** — Louis Bouyssou, ouvrier à l'usine de Fumel, se présenta chez M. Puech, notaire à Puy-l'Evêque pour se plaindre de n'avoir pas touché une certaine somme déposée en cette étude par lui.

M. Puech lui ayant répondu qu'il y avait certaines formalités à remplir, Bouyssou l'injuria grossièrement.

Le Tribunal le condamne à 30 francs d'amende avec la loi Bérenger.

Monge, Armand, 25 ans, marchand à Prayssac, a porté des coups à Filhol, Pierre, placier à Mauroux.

16 fr. d'amende avec loi Bérenger.

L'affaire Jean-Pierre Delbos, inculpé du vol de madriers au préjudice de M. Lestandi, est renvoyée à jeudi pour audition de témoins.

**Vol d'un chien.** — Célestin Laniès, 25 ans, domestique à Mauroux, et Alfred Cure, 29 ans, domestique à Mauroux, se sont appropriés un chien berger appartenant à M. Valadié, propriétaire au Boulevé, et se sont empressés de le vendre au prix de 10 fr.

Ils sont condamnés à 30 fr. d'amende chacun avec la loi Bérenger.

**Journaliste sérieux, expérimenté, ayant, depuis 18 ans, rédigé en chef et dirigé plusieurs journaux importants, bien au courant de l'administration et de l'imprimerie, demande situation stable, soit à Paris, soit en province, soit aux Colonies ou à l'étranger.**

Ecrire aux initiales **C. H.**, Agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XVIII

LES RÉVÉLATIONS DU DOCTEUR

Elle ne pouvait répondre. L'étonnement où la plongeait ce qu'elle venait d'entendre la laissa muette pendant un moment.

— Ne vous donnez pas la peine de parler, dit le docteur ; ce que je vous dis là vous accable. Je vous laisse y réfléchir seule, et je crois que vous en aurez fini avec les larmes et les airs désolés. C'est au moment que le jour va paraître que la nuit est plus sombre. Bonsoir.

Il allait sortir, mais elle lui posa la main sur le bras.

— Attendez un moment, murmura-t-elle. Je suis si étourdie de tout ce que je viens d'entendre que je ne comprends à peine. Mais, quand même tout ceci serait vrai, vous savez... vous savez qu'il me croit coupable.

— Nous le détromperons. Je pourrai lui donner des preuves aussi fortes que les Saintes Ecritures, et s'il vous aime, il se rendra à l'évidence. Tout s'expliquera ; ayez seulement un peu de patience et sachez attendre. Ayez

du courage, mon enfant, et ayez confiance.

Elle se laissa tomber dans un fauteuil, regardant le feu d'un air égaré.

— Je ne peux pas y croire, se dit-elle ; cela ressemble à une scène de roman ; je ne peux y croire.

Elle entendit la porte se refermer derrière Frank ; elle entendit une voix de jeune fille lui parler dans le vestibule ; c'était Rose en robe de soie ornée de dentelles et de rubans, étincelante de bijoux, prête pour le dîner.

— Agnès est-elle ici ? demandait-elle.

— Oui, je viens de lui faire une visite de médecin.

— De médecin ?... Je la croyais entièrement remise.

— Elle se remet, chère mademoiselle, elle se remet. C'est le devoir d'un médecin consciencieux de veiller sur ses malades jusqu'à ce qu'ils soient complètement rétablis.

— Je voudrais bien savoir si les médecins consciencieux se croient plus obligés à remplir leur devoir quand il s'agit d'une jeune et jolie malade que lorsqu'ils ont affaire à une vieille et laide personne.

— Non, dit sérieusement le docteur. Pour un médecin, un malade est un malade, rien de plus. Ayez meilleure opinion de nous, ma chère enfant.

XIX

DÉCLARATION

Après dîner, le capitaine Danton avec Grâce, et le docteur avec Evelyne, s'installaient au salon devant une table à jeu ; Kate chantait

un duo avec Mlle Howard ; M. Howard, debout près de Mlle Danton, tournait les feuillets avec componction, et, sur une petite causeuse de velours, Reginald et Rose étaient en tête-à-tête.

Plus tard, lorsque les événements furent tout autres, Frank se rappela ce tableau : la figure classique au piano ; le cavalier accompli et la jolie coquette sur la petite causeuse.

Le duo achevé, Mlle Danton commença une valse animée ; George et Rose tournoyèrent sur le parquet ; Stanford observait tout, les yeux mis-clos.

Tout à coup, dominant la musique et les sifflements du vent, s'éleva le bruit des clochettes d'un traîneau suivi d'un coup de sonnette retentissant.

Rose et George s'arrêtèrent dans leur valse ; les doigts agiles de Kate se reposèrent, et les joueurs relevèrent la tête d'un air d'interrogation.

— Qui cela peut-il être ? demanda le capitaine. Qui frappe si fort et si tard par cette soirée de tempête ?

La domestique qui ouvrit la porte du salon lui répondit.

— M. La Touche ! annonça Babette qui disparut aussitôt.

Rose poussa un petit cri d'étonnement et s'arrêta avec un mouvement d'hésitation.

Le capitaine se leva.

Ce nom lui était familier pour l'avoir entendu prononcer par sa fille ; mais Rose avait repris possession d'elle-même, et, avant que son père ait pu parler, elle s'était avancée, sa

jolie figure animée.

— Tombez-vous du ciel ? demanda-t-elle en échangeant une poignée de main. Etes-vous tombé avec la neige d'Ottawa.

— Non, je viens avec la neige de Laprairie. Je suis arrivé de Montréal par l'express de ce soir, et je suis venu ici malgré vent et neige.

Le capitaine s'avança, et Rose, encore un peu confuse, présenta La Touche.

Le capitaine accueillit le jeune homme avec sa cordialité ordinaire, lui souhaita la bienvenue et ne voulut pas entendre parler de son départ ce soir même.

— Nous avons une collection de chambres et c'est une nuit à ne pas mettre un chien dehors. Ma cousine, Mlle Grâce Danton ; ma fille Evelyne ; le docteur Frank Danton.

La Touche salua avec une grâce toute française et fut emmené par Rose près du piano pour présenter officiellement M. La Touche.

Elle ne savait pas encore si elle était fâchée ou contente de voir son fiancé.

Le peu d'affection qu'elle lui avait jamais accordée, et cela avait dû être une affection d'une nature fort légère, s'était évanoui depuis longtemps ; mais Rose n'entendait pas se consumer dans la solitude du célibat, même si elle perdait le ravissant Reginald, et elle connaissait le vieux dicton de l'âne entre deux botes de foin.

La Touche avait le bonheur de plaire à tous ceux qui le voyaient : il était très beau garçon, avait de grands yeux noirs, des cheveux de même nuance, et un teint olivâtre.

(A suivre.)

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

VII

LES SUITES D'UN DINER A RICHMOND

— Allons, viens, — lui dit-il tout bas avec affection, car il touchait presque le jeune homme, qui se trouvait par hasard près de la croisée. — Le jeu est une peste pour tout le monde, et tu sais que Royal le déteste. Reviens avec nous, Berk ; nous sommes en bonne compagnie, et je vais aller ce soir dans une demi-douzaine de bonnes maisons ; quand nous serons de retour, je te mènerai avec moi. Tu aimes la valse et tout ce qui s'en suit, n'est-ce pas ?

Le jeune homme se dégagait d'un air de mauvaise humeur ; un nuage sombre se répandit sur sa belle et pittoresque figure enfantine.

— Laisse-moi tranquille devant mes amis — murmura-t-il avec impatience — je n'irai pas, te dis-je.

— Soit !

Cecil haussa les épaules, quitta la fenêtre, trouva le châte de Laure et s'empressa de rejoindre les drags sans autre explication.

La douceur de son caractère ne pouvait jamais être altérée, mais il ne se donnait jamais non plus la peine de prononcer des paroles inutiles. En outre, il n'avait jamais pris, dans sa vie, beaucoup de choses au sérieux, cela n'en valait pas la peine.

— Je suis un joli garçon pour devenir prédicateur, moi, quand j'ai sur les épaules assez de péchés pour vingt autres, — pensa-t-il en prenant les guides et en excitant les chevaux au bruit des éclats de rire joyeux de Laure Lelas, légèrement accentués par pas mal de verres de champagne.

Les pensées qui lui avaient traversé l'esprit, lorsqu'il s'était trouvé en face du corps inanimé de son frère, n'avaient pas depuis été entièrement perdues ; il avait conscience comme d'une responsabilité personnelle, toutes les fois qu'il voyait à l'aube d'une grise matinée d'été, comme il venait de le voir, le beau visage du jeune homme, pâle et hagard de l'angoisse prématurée des tribulations d'un joueur ou qu'il entendait ses lamentations, moitié piteuses, moitié plaintives, sur ses pertes ; il s'efforçait alors, avec le tact consommé que lui avait enseigné le monde, de lui faire sentir l'imprudence de sa conduite et de l'avertir de ses conséquences.

Mais le petit Berkely, tout en aimant son frère à sa façon, était fantasque, égoïste, et mobile comme l'onde.

Il était quelquefois très affligé, très repentant, et il aurait tout promis sous le soleil ; mais cinq minutes après, il n'en agissait pas moins à sa guise et se montrait irritable et

aussi mécontent d'une pareille intervention qu'un caractère fier, gâté, et toujours enfant peut l'être.

Alors Cecil, l'homme du monde le moins fait pour faire un Mentor, allumait un cigare, comme il l'avait fait ce soir, et oubliait tout.

— Cet enfant ne se trouverait pas plus mal d'être livré à lui-même — pensait-il.

La philosophie de Bertie était par-dessus tout le laisser faire.

Il aurait défié un Manfred ou un Aymer de l'Aymer de Field d'être longtemps poursuivi par le remords et l'inquiétude, pourvu qu'il bût du vin des meilleurs crus dans la meilleure société du monde.

— Si cela devient par trop grave — disait-il — il subira quelque crise une fois par an, par exemple le lendemain matin d'un dîner de *whitebait*. Le repentir est généralement le fruit de l'indigestion et la contrition peut en général être attribuée à trop de truffes, ou trop d'olives.

Cecil n'avait ni le temps ni le loisir de penser ; et il n'aurait pas voulu réfléchir sérieusement pour tout l'or du monde.

Un roman négligemment parcouru dans son lit, là se bornait toute sa littérature ; il n'aurait pas voulu s'ennuyer à lire les journaux, il savait les nouvelles plus tôt qu'ils ne les imprimaient ; et, de la manière dont il vivait, le monde qui l'entourait lui fournissait assez d'amusement et de distraction pour qu'il n'eût pas besoin d'autre chose que de se laisser amuser, doucement bercé qu'il était pour ainsi dire, par le punkah assoupissant des plai-

sirs du monde, sans qu'il dût même se donner la peine d'en tirer les cordons.

Il était naturellement des plus intelligents et sa facilité à tout comprendre était presque dangereuse ; mais il aurait tout aussi bien pu être dépourvu de cervelle qu'un mollisque, car il ne demandait jamais aucun effort à son cerveau.

— Si j'étais un pique-assiette de profession, voyez-vous, j'userais de mes moyens ; mais pourquoi le ferais-je maintenant ? — avait-il dit certain jour à une belle dame qui lui reprochait son apathie. — Le meilleur genre consiste à ne dire que oui et non... et encore doit-on être fort ennuyé de le dire... c'est un genre très commode. On s'amuse sans avoir la peine d'ouvrir les lèvres.

— Mais si tout le monde était également monosyllabique, qu'arriverait-il ? Vous ne vous amuseriez pas ? — riposta son interlocutrice, une brillante Parisienne.

— Eh bien !... tout le monde l'est presque, dit Bertie, mais il y a toujours un tas de gens qui se servent de leur esprit pour se procurer des diners... de vraies fusées sociales, voyez-vous... qui sont toujours prêtes à prendre feu pour aller briller à votre place, si vous leur donnez une boule blanche à votre club ou une invitation dans les meilleures maisons. Cela vous épargne beaucoup de peines ; c'est un grand ennui d'être obligé de parler.

(A Suivre)

**TRAVAIL** facile, agréable à établir chez soi. 3 à 4 fr. par jour selon production. Ecrire **Poisson**, 26, rue de Navarin, Paris

**Bouillie Bordelaise** perfectionnée contre les maladies de la Vigne et des Arbres fruitiers, chez M. V. ALPHONSE, grainetier, Place du Marché, 4, à Cahors.

Étude de M<sup>e</sup> Louis LACAZE  
Licencié en droit, avoué  
10, Cours de la Chartreuse, à Cahors.  
(Ancienne étude DELBREIL)

**EXTRAIT**  
D'UNE  
Demande en séparation de Biens

D'un exploit du ministère de M<sup>e</sup> DEL FAU, huissier à Lauzès, en date du dix mars mil neuf cent, enregistré,

Il appert :

Que la dame Marie LALO, sans profession, épouse du sieur Jean GALARÉ, dit Auguste, propriétaire, avec lequel elle demeure à La Merlie, commune de Sauliac, a formé contre son mari une demande en séparation de biens.

Et que M<sup>e</sup> Louis LACAZE est constitué avoué et occupera pour la dite dame sur la dite demande et ses suites.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le quatorze mars mil neuf cent.

Signé : **Louis LACAZE**.

ON DEMANDE  
UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART  
**J. VALDIGUIÉ**

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900  
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE  
QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET  
PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel  
suivant les grands progrès du jour

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS  
PAR TOUS PROCÉDÉS

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

**PIANOS ET MUSIQUE**  
**A. DENAU**

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.  
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.  
— Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 3 fr. par mois. — Accords.  
— Réparations.

**GUERISON**  
Certaine et Radicale  
de toutes les  
**AFFÉCTIONS**  
de la **PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné,  
Psoriasis, Herpès, Prurigo,  
Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
Même des  
Plaies d'Ulcers variés, sous  
des incurables.

Ce traitement qui a été essayé dans les  
HOPITAUX avec le plus grand succès et  
préconisé par l'Académie de Médecine ne  
dérange pas du travail ; il est la source  
des petites bourses, et, dès le 1<sup>er</sup> jour, il  
produit une amélioration sensible.

M. LENOIR, Médecin Spécialiste, ancien Aide-  
Major des Hôpitaux M<sup>rs</sup> 9, rue de Turin,  
PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

**Bibliographie**

SAINT-NICOLAS. — 21<sup>e</sup> année. — Sommaire du n<sup>o</sup> 15 — du 17 mars 1900.

Pierrot-Robinson (Tante Nicole). — Petit Marsouin (Capitaine Danrit). — La nuit blanche d'un ours brun (Guydo). — Miss Porc-Epic (Eud. Dupuis). — Fra Angelico et Giovanni Giocondo (A. de Gériolles). — Tirelire aux Devinettes. — Boîte aux Lettres.

Illustrations de J. Geoffroy. — Paul de Sémant. — Guydo. — Georges Conrad. — Ch. Dufau.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris — Sommaire du numéro 2242 du 17 Mars 1900.

GRAVURES : Paris : L'Incendie du Théâtre-Français : Le sauvetage de Mlle Dudley. — Les pompiers aux fenêtres du centre. — Les meubles devant le kiosque des omnibus. — Le sauvetage des archives. — Aspect de la place du Théâtre-Français pendant l'incendie. — Le buste d'A. Dumas sous le péristyle. — Arrivée du Général Brugère.

Les Travaux du Métropolitain : La gare de la Bastille. — Galeries souterraines du boulevard Diderot. — Les colonnes de la future gare.

Portraits (Nécrologie) : Mlle Jane Henriot, de la Comédie Française. — M. Valentin Simond, directeur de l'« Echo de Paris ». — M. E. Liais, maire de Cherbourg.

Nos Contemporains chez eux : M. E. Rostand, auteur de « L'Aiglon ».

Madagascar : L'araignée séricigène : Dévidage des araignées. — Ecole professionnelle de Tananarive. — Arrivée des araignées, en cage. — Le parc aux araignées. — Les araignées dans les guillottes du dévidoir.

Caricatures : Chez les Boers, par Malatesta. — Beaux-Arts : Rosa Mystica, tableau de Mlle Eckermans. La Médaille papale, gravure de Mme Lancsot-Croce.

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété : Le Musée Secret de l'Odéon, par L. Claretie. — Musique, par A. Boisard. — L'Incendie du Théâtre-Français, par A. B. — L'araignée séricigène de Madagascar,

par G. C. — Le Métropolitain : La Station de la Bastille, par X.

Explication des gravures, Revue comique, Echecs, Rébus, Récréation, Sport, par A. Wille. « La Semaine illustrée », par Noël Nozeroy, Petit courrier des Théâtres, etc., etc.

Contes de la Tapisserie : La Tapisserie d'Eros, par Jean Lorrain, illustrations de Dédina.

Nouvelle illustrée : Le Sacrifice, par Adolphe Aderer, illustrations de P. Berthon.

Le numéro 50 centimes.

**LE JOURNAL DU LOT**  
EST EN VENTE  
à Cahors :

Chez M<sup>me</sup> CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie.

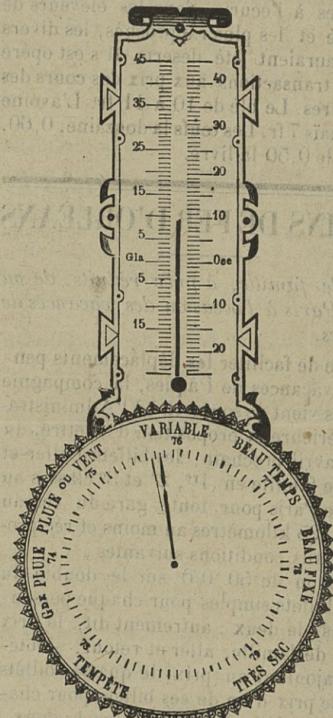
— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

**PRIME MUSICALE**

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delatré éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle.

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 1.3  
Id. maxima de la veille : 10.2  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

**AVIS**

Vous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES  
(Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

**GRANDE BAISSÉ DE PRIX**

**CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE**

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÈNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 7 fr.  
Le stère, rendu franco à domicile..... 7 fr. 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 4 fr. 50 le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

**M. ARSÈNE COLLET**

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la Gare des Marchandises)